

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL D'INSTANCE
DE COLMAR

REGISTRE DU COMMERCE & DES SOCIÉTÉS
10, RUE DES AUGUSTINS
CS 50466
68020 COLMAR CEDEX
TEL: 03.89.24.77.45

RECEPISSE DE DEPOT

COFIME COLMAR
5 RUE BERTRAND MONNET
CS 10034
68025 COLMAR CEDEX

V/REF :
N/REF : 2012 B 447 / 2013-A-305

Le Greffier du Tribunal d'Instance DE COLMAR certifie qu'il a reçu le 23/01/2013,

P.V. d'assemblée du 03/10/2012
- Changement de Président

Concernant la société

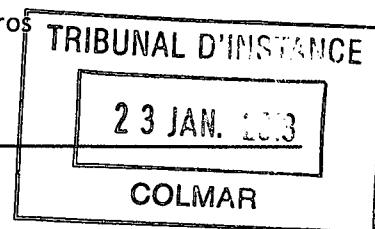
3IC IMMO
Société par actions simplifiée
14 rue des Serruriers
68000 Colmar

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2013-A-305 le 23/01/2013
R.C.S. COLMAR TI 752 377 895 (2012 B 447)

Fait à COLMAR le 23/01/2013,
LE GREFFIER

SAS 3IC IMMO

Société Par Actions Simplifiée au capital de 10 000 Euros
Siège social : 14, rue des Serruriers
68000 COLMAR (Haut-Rhin)



PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRA ORDINAIRE

EN DATE DU 3 OCTOBRE 2012

A 305

L'an deux mille douze, et le trois octobre, à dix huit heures trente minutes, les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale extra-ordinaire au siège social, sur convocation faite par le Directeur Général par lettre simple en date du 27/09/2012.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Ugo ITALIANO préside la séance en qualité de Directeur Général de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Directeur Général permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent les 1000 actions composant le capital, soit plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Monsieur le Directeur Général dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- le rapport du Directeur Général,
- le texte des résolutions proposées.

Puis Monsieur le Directeur Général déclare que le rapport du Directeur Général, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée. Il précise en outre que le droit de communication des actionnaires prévu par les statuts a été respecté.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.




VL

Monsieur le Directeur Général rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission de Monsieur Eric GIRARDIN de ses fonctions de Président

- Nomination d'un Président, Madame Viviane LODWITZ

- Pouvoirs pour formalités

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le Directeur Général met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Eric GIRARDIN de ses fonctions de Président de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la candidature de Madame Viviane LODWITZ pour la fonction de Président.

L'assemblée générale décide de nommer à compter de ce jour en qualité de Président, Madame Viviane LODWITZ, demeurant à 3, rue de la Béline à 68650 LAPOUTROIE (Haut- Rhin) pour une durée indéterminée.

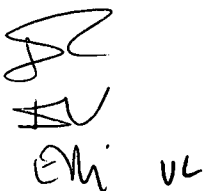
Sous réserve des pouvoirs que le Code de commerce attribue expressément à la collectivité des actionnaires et dans la limite de l'objet social, le président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la société. Envers les tiers, il est le représentant légal de la société.

Il peut en outre déléguer des pouvoirs, mais seulement pour un objet et une durée limités.

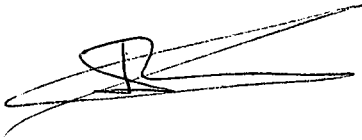
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales. Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le Directeur Général déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Directeur Général et les actionnaires.

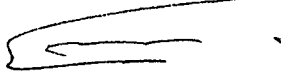
Handwritten signatures and initials at the bottom left of the page, including what appears to be 'JC', 'HV', and 'EM' followed by 'VL'.

- Le Directeur Général

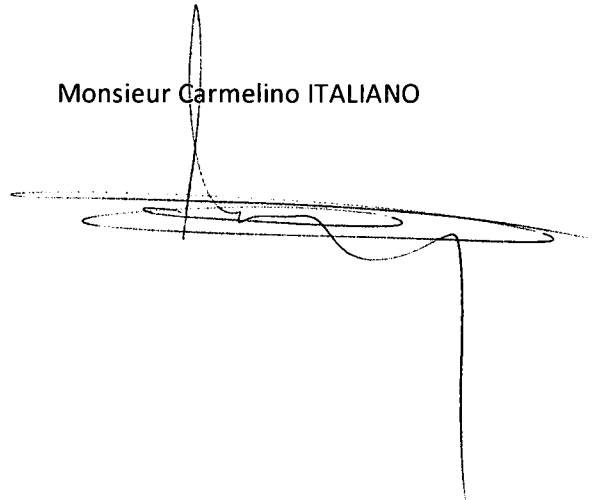


- Les actionnaires

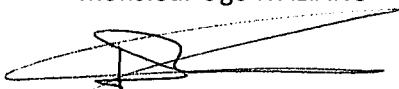
Madame Evelyne HUSSER



Monsieur Carmelino ITALIANO



Monsieur Ugo ITALIANO



- Le président nommé

Madame Viviane LODWITZ

« Bon pour acceptation des fonctions de président et Signature »

Bon pour acceptation des fonctions de président

